

**APPELS à PROJETS**



# Dispositif de soutien à l'adaptation des logements du parc social





## Sont éligibles les logements occupés par les personnes qui remplissent la double condition d'être retraité et âgé d'au moins 55 ans.

- **La Carsat Centre Ouest met en place** un dispositif de soutien en faveur des Bailleurs sociaux. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°2020-11 du 10 février 2020, relative à la prévention de la perte d'autonomie dans le parc de logements sociaux et vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées, à contribuer au bien vivre, à favoriser le développement de solutions d'habitat adaptées aux besoins liés au vieillissement.
- **L'aide octroyée permet le financement de travaux** tels que :
  - création ou élargissement d'ouverture (gros oeuvre), menuiseries,
  - création ou modification d'équipements sanitaires,
  - climatisation, peintures, revêtements de sol, ascenseur, installation de main courantes, barre d'appui, poignées de rappel des portes, protection des murs, extension de la surface des logements, renforcement de la sécurité, etc.
- **Publics cibles**
  - Bailleurs sociaux
  - Locataires

Dates limites de dépôt des dossiers :

31 mars 2023  
30 juin 2023



## Nous vous soutenons aujourd'hui pour vos projets de demain

➤ [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)  
Accueil/Partenaire/Action sociale : soutenir financièrement les projets  
pour connaître les critères d'éligibilité